



DELIBERATION N°2021-85 /CCOG-DG
Portant sur l'élection de deux membres au Bureau communautaire

L'An Deux Mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre, à dix heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	28
Absents	16
Procurations	04
Votants	32

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le jeudi 16 septembre 2021.

Publiée le : 30-09-2021

PRÉSENTS :

- M. ADOÏSSI Achille - Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - Mme ASSABAL APOUMAN Liliane - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. EDWIN Moïse - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - IREMEPO Grégory - Mme LO-A-TJON Josette - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - M. SELLIER Bernard - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. AFOEDINI Linda
- M. THOMAS Franck a donné procuration à Mme CHARLES Sophie
- M. BENTH Abéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène
- Mme BALLA Simone a donné procuration à M. ANELLI Serge

ABSENTS EXCUSES :

- Mme ADELAAR Esseline - Mme BALLA Simone - M. BENTH Albéric - M. FATI Gérard - M. THOMAS Franck -

ABSENTS :

- M. ADAM Lénaïck - Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - Mme KWASIBA Emeline - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame SOBAÏMI Marie-chantal, Conseillère communautaire**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 
ID : 973-249730037-20210924-DELIB202186-DE

DELIBERATION N° 2021-85 /CCOG-DG
Portant sur l'élection de deux membres au Bureau communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°286-FOR-19 du R03-2019-10-31-006 portant nombre et répartition des sièges entre les communes membres de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents du 13 novembre 2020 annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats définitifs de l'élection municipale partielle de la commune d'Apatou scrutin du 12 septembre 2021 ;

Vu les résultats du scrutin du 24 septembre 2021 ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Madame la Présidente expose que le conseil peut se prononcer sur l'opportunité d'un renouvellement complet du bureau communautaire, d'une réduction de ses membres ou du seul renouvellement du poste vacant.

Considérant les impacts de la crise sanitaire sur le fonctionnement des organes décisionnels de la CCOG, Madame la Présidente propose de se limiter au renouvellement de deux membres du Bureau communautaire aux postes de 3^{ème} vice-président et 1 membre.

Après en avoir délibéré :

- le Conseil communautaire **approuve** la proposition de la Présidente de ne procéder qu'au renouvellement des seuls postes de 3^{ème} vice-président et 1 membre.

A l'issue des opérations de vote, le conseil communautaire **proclame** :

M. Achille ADOÏSSI, conseiller communautaire, élu 3^{ème} **vice-président** et le déclare installé.

M. Moïse EDWIN, conseiller communautaire, élu membre et le déclare installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.

DÉPARTEMENT
GUYANE

ARRONDISSEMENT
SAINT-LAURENT DU
MARONI

Effectif légal
du conseil
communautaire

44

Nombre de
conseillers en
exercice

44



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS (CCOG)

**EPCI
à fiscalité propre**

Élection du
Président
et des Vice-
Présidents

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 44

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents au début de la séance de l'installation : 28

Procurations données au début et au cours de la séance : 4

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats définitifs de l'élection municipale partielle de la commune d'Apatou scrutin du 12 septembre 2021 ;

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à dix heures et trente minutes, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le jeudi 16 septembre 2021.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

COMMUNES	Membres Titulaires	Fonctions
APATOU	EDWIN Moïse	Conseiller Communautaire
	SANTE Adèle	Conseillère Communautaire
	ADOÏSSI Achille	Conseiller communautaire
AWALA-YALIMAPO	FEREIRA Jean-Paul	Conseiller Communautaire
GRAND-SANTI	AGOUSSA Migill	Conseiller Communautaire
	APAGI Jocelyne	Conseillère Communautaire
PAPAICHTON	DEIE Jules	Conseiller Communautaire
MANA	BOURGUIGNON Arlène	Conseillère Communautaire
	ALPHONSE François Calixte	Conseiller Communautaire
	PINAS Roliane	Conseillère Communautaire

MARIPA-SOULA	ANELLI Serge	Conseiller Communautaire
	APAYACA Valentin	Conseiller Communautaire
	TOPO Lama	Conseiller Communautaire
	ASSABAL APOUMAN Liliane	Conseillère Communautaire
SAINT-LAURENT DU MARONI	AFOEDINI Linda Gerda	Conseillère Communautaire
	BARTEBIN Barbara Valentine	Conseillère Communautaire
	BOISROND Ferdinand	Conseiller Communautaire
	CHARLES Sophie	Présidente
	FJEKE Bénédicte	Conseillère Communautaire
	IREMEPO Gregory	Conseillère Communautaire
	LO-A-TJON Josette	Conseillère Communautaire

	PAPAYO Mickle	Conseillère Communautaire
	SOEWA Marciano	Conseiller Communautaire
	RIQUIER Claude	Conseiller Communautaire
	SELLIER Bernard	Conseiller Communautaire
	SOBAÏMI Marie-Chantal	Conseillère Communautaire
	VOORTHUIZEN Sharon	Conseiller Communautaire
SAÛL	CHARLES Marie-Hélène	Conseiller Communautaire

Etaient absents et ont donné procuration au début de la séance :

- M. THOMAS Franck a donné procuration à Mme CHARLES Sophie
- Mme ADELLAR Esseline a donné procuration à Mme AFOEDINI Linda
- Mme BALLA Simone a donné procuration à M. ANELLI Serge
- M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène

Etaient absents excusés :

- Mme ADELAAR Esseline – Mme AGEGIAS Sylviana- Mme BALLA Simone – Mme KWASIBA Emeline – M. THOMAS Franck – M. BENTH Albéric – M. FATI Gérard – Mme TELON Sergina

Etaient Absents :

- M. ADAM Lénéck – M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia – M. DOLLOUE Winston – M. GABY Claude - M. LOBI Richard – M. MARTIN Paul -M. YA Tchoua

1. Constitution du bureau électoral

Le conseil désigne deux assesseurs :

- Mme PINAS Roliane
- Mme VOORTHUIZEN Sharon

2. Déclaration de candidatures

01 candidat au poste de 3^{ème} vice-président se fait connaître. Il s'agit de :

-M. ADOÏSSI Achille

2.1 Déroulement du scrutin

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....00
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)32
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs01

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
-M. ADOÏSSI Achille	31	Trente-et-un

2.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. ADOÏSSI Achille a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3. Déclaration de candidatures

01 candidat au poste de 4^{ème} Membre se fait connaître. Il s'agit de :

-M. EDWIN Moïse

3.1 Déroulement du scrutin

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....00
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)32
 c. Nombre de suffrages déclarés blancs00

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
- Moïse EDWIN	32	Trente-deux

3.2 Proclamation de l'élection du 4^{ème} Membre du bureau

M. EDWIN Moïse a été proclamé 4^{ème} Membre du bureau et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations

Néant

5. Proclamation des résultats

Est proclamé en qualité de :

- Troisième vice-président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais :

M. ADOÏSSI Achille

- 4^{ème} Membre de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais :

M. EDWIN Moïse

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vendredi 24 septembre 2021, à 11 heures et 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par la présidente, le conseiller, les assesseurs et le secrétaire.

La Présidente :

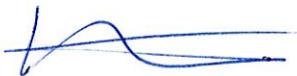
Mme CHARLES Sophie



Les assesseurs :

Mme PINAS Roliane

Mme VOORTHUIZEN Sharon



Le secrétaire :

SOBAÏMI Marie-Chantal

La Président(e) de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais :

CHARLES Sophie

